# Les champagnes Canard Duchêne (groupe Arvitis) et deux grossistes-importateurs sanctionnés

Publié le 08 mars 2023

---

Champagnes « Canard-Duchêne » : L'Autorité sanctionne plusieurs sociétés du groupe Arvitis et deux grossistes-importateurs pour avoir maintenu après la loi Lurel des droits exclusifs d'importation en Guyane et en Guadeloupe

L'Autorité de la concurrence sanctionne plusieurs sociétés du groupe Arvitis (TCD, Champagne Canard-Duchêne, C&C Export, Dourthe, Arvitis Bordeauxet Arvitis SA) ainsi que deux grossistes-importateurs, la société Sodis Chrismay (Guyane) et la société Sodipa (Guadeloupe), pour avoir maintenu après l'entrée en vigueur de la loi Lurel des droits exclusifs d'importation sur les champagnes Canard-Duchêne.

Le montant total des sanctions s'élève à 283 000 €.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 8 MARS 2023**

Champagnes « Canard-Duchêne » : L'Autorité sanctionne plusieurs sociétés du groupe Arvitis et deux grossistes-importateurs pour avoir maintenu après la loi Lurel des droits exclusifs d'importation en Guyane et en Guadeloupe

Lire le communiqué